



Déclaré le 4 Mai 1977 sous le N° 1985  
Membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports  
D.D.J.S. : agrément : 91 S 157 / déclaration : ET 000498

PHOTO

(Si 1<sup>ère</sup> inscription)

## FICHE D'INSCRIPTION COU KUNG FU / AITO / TAI ZU A PARTIR DE 15 ANS ET ADULTES

(Ecrire de façon lisible, en lettre capitale)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : M / F Date de naissance : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Nom et téléphone à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

### Cours et tarifs (cochez votre/vos choix) :

Kung Fu traditionnel + Aito / Self Défense	195€	<input type="checkbox"/>	<b>Possibilité d'une remise de 10% pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• les pré-inscriptions (jusqu'au 31 août).</li><li>• les familles nombreuses sur le prix le plus bas.</li><li>• les étudiants sur justificatif.</li></ul>
➤ Option Tai Zu Hu Die Quan	85€	<input type="checkbox"/>	
Tai Zu Hu Die Quan	240€ (*)	<input type="checkbox"/>	
HIIT (avec l'Espace forme)	40€	<input type="checkbox"/>	
			(*) Pour la licence, ajouter 37€.

### Cette présente fiche doit être rapportée complétée, signée et accompagnée :

- de la demande de licence fédérale complétée
- d'un certificat médical de moins de 3 mois
- de 2 enveloppes timbrées avec l'adresse de l'adhérent
- de 2 photos d'identité (si 1<sup>ère</sup> inscription sinon 1 photo)

### Tenue requise : Tee-shirt blanc et pantalon noir

Proposition de précommande - Paiement à réception :

**Tee shirt du club** (6€) taille \_\_\_\_\_

**Pantalon du club** (entre 20€ et 30€ selon le nombre de commandes) taille \_\_\_\_\_

—————> 1 tee-shirt offert pour une tenue complète commandée

### Droit à l'image et assurance

Autorisation de prise et diffusion de photos et de vidéos sur lesquelles apparaît l'enfant, dans le cadre d'utilisation par le club, sur les différents supports de communication du club et municipaux (réseaux sociaux, journaux, mail, ...) :

Oui  Non

J'atteste avoir pris connaissance des garanties d'assurance liées à l'inscription au C.O.Ullis. Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du code du sport, des possibilités de souscrire des formules de garanties complémentaires susceptibles de réparer les atteintes portées à mon intégrité physique (souscription de capitaux invalidité et décès plus importants) : Oui  Non

Pour les mineurs :

- J'autorise ma fille/mon fils mineur(e) à rentrer seul(e) à la fin du cours : Oui  Non

Date :

Signature :



Déclaré le 4 Mai 1977 sous le N° 1985  
Membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports  
D.D.J.S. agrément : 91 5 157 / déclaration : ET 000498

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du Club Omnisport des Ulis ci-dessous et je m'engage à le respecter.

## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB OMNISPORTS DES ULIS

- 1- L'adhésion au Club Omnisports des Ulis implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au club et sur son site internet. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2- L'adhésion n'est effective qu'après avoir répondu aux obligations de présentation d'un certificat médical de non contre-indication suivant les critères du code du sport ou les directives fédérales de la discipline concernée.
- 3- L'adhésion n'est effective qu'après règlement d'une adhésion annuelle au club, d'une cotisation annuelle à la section et éventuellement d'une cotisation fédérale. Il sera délivré une carte d'adhérent nominative donnant droit à candidature à toutes les instances représentatives du club conformément aux statuts.
- 4- Chaque adhérent sera représenté au comité directeur par son président de section ou un de ses représentants suivant les statuts de club.
- 5- L'absence non justifiée de participation au Comité Directeur entraînera une amende forfaitaire progressive de 30, 50, 100 euros.
- 6- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 7- La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition et pour la seule durée, de l'entraînement ou de la compétition.
- 8- L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affichage sur le lieu de l'entraînement ou par voie électronique.
- 9- Toute absence d'adhérent doit être signalée au responsable de la section. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou à son représentant légal.
- 10- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section. (art. 33 des statuts).
- 11- En cas d'urgence, les secours habilités seront alertés et prendront toutes décisions qu'ils jugeront nécessaires.
- 12- Le Club Omnisports des Ulis peut utiliser et diffuser les images concernant l'adhérent. En application de la loi informatique et liberté, l'adhérent pourra exercer son droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression.

**L.C.R. du Jardin des Lys** - avenue des Cévennes - BP 04 - 91940 LES ULIS

Tel / Fax : 01.69.07.93.70 Site <http://www.c-o-ulis.fr> e.mail : [c.o.ulis@wanadoo.fr](mailto:c.o.ulis@wanadoo.fr)

Permanence : Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h30 (pendant les vacances scolaires le mardi uniquement)